

Le six mil huit cent soixante quatre, le trentième août le Conseil municipal de la Commune de Combiers, étant réuni extraordinairement au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Deriv, maire, en vertu de l'autorisation de M. le Préfet en date du 30 août 1874

Présents M. M. De Lassonds, Deriv, maire, Chevès, David, Biot, Nauge, Forestas, Daland, Deriv martial, Deluchapt, Benier

Le Conseil municipal donne son approbation, entière et avec reconnaissance à ce qu'il ait été prêté sur la somme de trois mille francs accordé par le Conseil général sur les fonds de la ligne, la somme nécessaire à la reconstruction en bois du perron de la grille.

Fait et délibéré à Combiers le jour, mois et an qui dessus. et tous les membres présents signés excepté M. M. Deluchapt et Deriv martial qui ont déclaré ne savoir signer.

Biot Thomas

Benier Marie

Deriv

David

Jamet de Lassonds